



LE ROANNAIS,

JOURNAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

AGRICULTURE, COMMERCE, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le ROANNAIS paraît tous les *Samedis*. — Prix de l'abonnement, *payé d'avance*, 12 fr. par an, et 14 fr., hors du département de la Loire. — Les lettres et l'argent doivent être affranchis. — On s'abonne, à ROANNE, au Bureau du Journal, au Phénix; à PARIS, à l'Office-Correspondance de LEJOLIVET et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, (place de la Bourse), où l'on reçoit aussi les annonces. — PRIX DES INSERTIONS : 20 CENTIMES LA LIGNE.

ROANNE, 28 Juin.

M. le Préfet de la Loire a adressé à MM. les maires dont les communes seront soumises cette année à la vérification périodique des armes confiées à leurs gardes nationaux, une circulaire pour les informer de l'époque où cette vérification aura lieu dans leur localité.

MM. les maires devront prendre les mesures et adresser les convocations nécessaires, pour qu'au jour et à l'heure indiqués les armes confiées à leurs communes soient exactement représentées au vérificateur.

Les frais d'entretien et la réparation des armes de la garde nationale sont à la charge des communes; MM. les maires tiendront sans doute à ce que ces armes ne soient point laissées exposées à l'humidité, et à la prompte mise en état de celles qui seraient déjà détériorées; autrement, les communes seraient exposées plus tard à supporter des dépenses considérables, qu'il est facile d'éviter par un exact entretien, et en soumettant les armes à l'inspection qui va avoir lieu.

— D'après l'itinéraire adopté par M. le colonel de la gendarmerie (19.^{me} légion), cet officier supérieur se trouverait à Saint-Etienne le 26 juin; à Montbrison, les 5, 6 et 7 juillet; à Roanne, le 8 juillet.

FEUILLETON.

L'ENNEMI INVISIBLE.

ÉPIQUE DE LA GUERRE D'ESPAGNE.

Par une brillante soirée du mois d'août, en l'an 181..., une douzaine de soldats d'infanterie suivaient un chemin vicinal en Catalogne. Bien que leur uniforme fût celui de l'armée française, l'accentuation de leurs traits et leur teint olivâtre semblaient indiquer une origine plus méridionale, et, de fait, ils appartenaient à un des régiments italiens au service de Napoléon. Ils marchaient d'un pas ferme et mesuré, et leur armes étaient fourbies d'une manière irréprochable; mais, malgré ces apparences de discipline, on ne retrouvait pas en eux cette tournure martiale, cette assurance pleine d'audace et de franchise qui distinguait les troupes impériales. On les eût pris plutôt pour des bandits parfaitement dressés que pour des soldats réguliers; et c'était en effet comme des bandits qu'ils s'étaient fait connaître en Espagne, où les brigades italiennes étaient citées par leur cruauté et leurs exactions.

— Un concours sera ouvert cette année pour l'admission à l'école navale; aux termes du règlement du 11 janvier 1844, chaque candidat sera successivement interrogé par deux examinateurs.

Les examens, pour la circonscription dont notre département fait partie, auront lieu à Lyon, le premier, le 28 août, le second, le 30 du même mois.

— Un concours sera ouvert le 20 octobre 1845, à l'école vétérinaire de Lyon, pour une place de chef de service, vacante à cette école. Les épreuves occuperont 5 séances; les concurrents devront se faire inscrire, avant le jour fixé pour l'ouverture du concours, à la direction de l'école vétérinaire de Lyon; justifier qu'ils sont français ou naturalisés français, et qu'ils sont libérés du service militaire, ou ont obtenu de l'autorité militaire un congé pour se présenter au concours dans le cas où ils serviraient comme vétérinaires dans l'armée; enfin, ils auront à produire le titre de capacité qu'ils auront obtenu dans une des écoles vétérinaires.

Le concours aura lieu devant un jury spécial nommé par M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

— Nous avons publié la liste des instituteurs de l'arrondissement qui ont obtenu des récompenses universitaires en 1845, pour leur zèle et leur bonne conduite; voici les noms

des instituteurs des deux autres arrondissements qui se sont les plus distingués dans l'exercice de leurs fonctions, et qui ont aussi obtenu des récompenses:

M. Dilly, frère de la doctrine chrétienne, instituteur à Saint-Héand, une médaille d'argent;

MM. Planter, frère de la doctrine chrétienne, instituteur à Rive-de-Gier, une médaille de bronze; — Fouilland, instituteur communal à Régnay, idem; — Guy, frère de la doctrine chrétienne, instituteur à Saint-Chamond, idem; — Mlle. Fondvielle, sœur Saint-Charles, institutrice communale à Saint-Etienne, idem;

Les frères de la doctrine chrétienne, instituteurs à Roanne, mention honorable; — MM. Dalmais, instituteur communal à Saint-Priest-la-Roche, idem; — Remondin, instituteur communal à Saint-Martin-la-Sauvèze, idem; — Les sœurs Saint-Charles, institutrices privées à Roanne, idem.

— Lundi matin, la femme d'un ouvrier tisseur de Roanne est accouchée de quatre filles, toutes vivantes et bien conformées. Cependant, deux sont mortes peu de temps après l'accouchement, et une troisième n'a vécu que vingt-quatre heures. La quatrième a survécu jusqu'à présent, et paraît devoir vivre.

— Le 19 de ce mois, vers trois heures du

Le sergent qui commandait le détachement était un homme d'une physionomie farouche, à l'œil en dessous, aux sourcils épais et bas. Quoique italien de naissance, il avait passé la majeure partie de sa vie à Paris, où ses camarades l'accusaient tout bas d'avoir rempli les fonctions de bourreau pendant la terreur. Peu après la mort de Robespierre, il s'était engagé dans un régiment de ligne, d'où il avait été plus tard transféré dans un corps italien; et, ne manquant ni de force ni de courage, il s'était promptement élevé au grade de sous-officier. Mais jusqu'alors la brutalité de son caractère et ses antécédents suspects l'avaient empêché d'obtenir l'épaulette de sous-lieutenant. Quoique peu aimé par ses officiers, le sergent Pisanni jouissait d'une grande popularité auprès des soldats, qui pouvaient impunément commettre toute espèce d'excès tant qu'ils étaient sous ses ordres; d'autant plus certains de n'être pas punis, que c'était lui d'ordinaire qui leur donnait l'exemple du massacre et du pillage.

Le petit détachement avait été envoyé à la recherche d'un Espagnol qui, contraint de servir dans un régiment italien, après avoir été fait prisonnier, avait profité du premier moment opportun pour désertir. On soupçonnait le coupable de s'être réfugié chez un de ses frères, qui habitait cette partie de la Catalogne, et Pisanni, chargé de faire perquisition dans la ferme de ce dernier, avait été

charmé de recevoir une mission qui, en l'éloignant de la garnison dont il faisait partie, ne pouvait manquer de lui offrir de bonnes occasions de pillage.

— La maison de ce Lanz ne peut plus être bien éloignée, dit Pisanni au caporal qui marchait à côté de lui. Au dernier village, on nous avait assuré qu'il ne nous restait plus qu'une heure à faire, et nous en avons bien fait trois depuis lors. Corpo di Cristo! comme les heures sont longues dans ce maudit pays!

En ce moment, les soldats franchirent un coude de la route qui jusque-là avait été encaissée entre deux talus boisés, et devant eux se déploya une riche plaine étendant à perte de vue, à droite, ses champs de maïs et ses moissons dorées, mais bornée à gauche par une rangée de collines. Les soldats, quittant le chemin vicinal pour se diriger vers ces collines, pénétrèrent dans une plantation d'oliviers. Après dix minutes de marche, ils débouchèrent sur une pelouse au bout de laquelle s'élevait une petite ferme adossée à la pente de la montagne, et beaucoup plus gracieuse que la généralité des habitations, même des plus riches paysans espagnols. Les murs de la maison étaient composés de cailloux noirs formant comme une mosaïque, son toit en chaume frangé de plantes grimpantes laissait pendre de verts festons étoilés de fleurs devant les fenêtres treillissées. Un berceau recouvert

soir, le nommé Paricat, journalier, demeurant à Chandon, se trouvant dans un état complet d'ivresse, passa sur le pont de Charlieu, se déshabilla, et se lança dans la rivière de Sornin, qui était très-forte en ce moment par suite des pluies. Ce malheureux, entraîné par les flots, allait infailliblement périr, lorsque le nommé Gay, charron à Charlieu, accourut sur le pont, et, n'écouter que son courage, se précipita dans la rivière et parvint, après bien des peines, à retirer Paricat. — Le courage et le dévouement dont le sieur Gay a fait preuve dans cette circonstance méritent les plus grands éloges.

— Nous empruntons au *Mercurie Séguisien* les détails suivants, relatifs à la question d'arrivée des chemins de fer dans Saint-Etienne.

Le conseil municipal (dans sa séance du 12 juin) s'est occupé de la proposition de M. Soviche, relative à la création d'un embarcadere pour les chemins de fer de Roanne et d'Andrézieux à établir à l'extrémité de la rue Géroentet.

M. Fénéon, rapporteur de la commission, a fait, au nom de celle-ci, un rapport favorable sur la proposition de M. Soviche; mais la commission a agrandi la question, et il a été pris à l'unanimité une délibération spéciale, portant que le conseil municipal de Saint-Etienne émettait le vœu de voir le chemin de fer du centre continué le plus tôt possible de Moulins à Roanne et de Roanne à Saint-Etienne, en rectifiant la ligne déjà existante et en créant un embarcadere dans l'intérieur de Saint-Etienne. (Tel est le sens de la délibération prise, si toutefois ce ne sont pas ses termes précis.)

— M. Isidore Hedde, de Saint-Etienne, un des délégués du commerce français en Chine, a écrit à la Société royale d'agriculture de Lyon, pour annoncer un premier envoi de 80 espèces de graines de plantes cultivées sur différents points du Céleste Empire.

— Mgr. le Cardinal Archevêque du diocèse est arrivé à Montbrison le 19 de ce mois, dans la soirée. S. E. est descendue à la maison curiale de la paroisse Notre-Dame; le 20 elle a donné la confirmation au séminaire; le prélat a reçu la visite des principaux fonctionnaires du pays; lui-même a fait aussi plusieurs visites dans la ville.

— Nous continuons, dit le *Journal de Montbrison*, d'éprouver de fâcheuses vicissitudes atmosphériques; après des alternatives de froideur et de chaleur, des pluies d'orages sont

survenues et dérangent la levée des récoltes fourragères.

Le 16 de ce mois, la partie ouest de l'arrondissement de Montbrison a souffert d'une trombe d'eau accompagnée de violents coups de tonnerre, et qui, notamment dans les cantons de Saint-Jean-Soleymieux et de Saint-Bonnet-le-Château, a causé de graves préjudices aux récoltes.

Déjà, ces deux cantons avaient été victimes d'un précédent orage qui a éclaté le 13 juin et qui a raviné et coupé des chemins. Dans la commune d'Usson, la foudre est tombée aux villages appelés *Lagarde-Paradis* et le *Vernet*, y a blessé un habitant, tué une vache et plusieurs brebis.

Près Montbrison, dans la soirée du 16, le chemin d'Ecotay, transformé en torrent, a charrié sur les boulevards une grande quantité de sable.

Le même jour, dans l'arrondissement de Saint-Etienne et dans cette ville même, on a éprouvé la violence de l'orage.

Malgré le mauvais temps néanmoins, les récoltes se présentent encore avec une belle apparence; les vignes surtout sont superbes, et si le froid et la pluie cessaient enfin, on pourrait espérer une année favorable.

M. le Recteur de l'Académie de Lyon vient d'adresser à MM. les inspecteurs des écoles primaires la circulaire suivante :

MONSIEUR L'INSPECTEUR,

Je suis prévenu que MM. les instituteurs ont reçu quelquefois des invitations de divers particuliers ou de sociétés spéciales, pour les engager à s'occuper d'une manière active de certaines industries étrangères à l'instruction primaire proprement dite. J'ai sous les yeux un programme de la société séricicole pour l'amélioration et la propagation de l'industrie de la soie en France, où l'on annonce que, par suite d'un concours ouvert entre les instituteurs primaires, des médailles de faveur différentes seront décernées à ceux d'entr'eux qui auront récolté le plus de cocons, planté le plus de mûriers, etc. Il est dit que les instituteurs devront se faire aider pour le soin des arbres et pour l'élève des vers à soie, par le plus grand nombre possible de leurs écoliers, à qui ils pourront accorder cette faveur comme récompense.

Il ne nous appartient pas, Monsieur l'inspecteur, d'examiner l'avantage que MM. les instituteurs, par leur famille et par eux-

L'Espagnol répondit affirmativement en inclinant légèrement la tête.

— Votre frère Pedro a déserté, et nous avons la certitude qu'il est caché chez vous.

— Cela n'est pas, sénor, répondit Esteban. Il y a bien long-temps que je ne l'ai vu, et que je n'ai même entendu parler de lui.

— Vous mentez, s'écria l'Italien. S'il n'est pas ici vous savez où il est. Je ne perdrai pas mon temps avec vous en de vaines paroles. Je vais fouiller la maison, et si mes recherches n'aboutissent à rien, je trouverai bien le moyen de vous délier la langue. Holà! Paolo et Giovanni, mettez la main sur ce garçon, et s'il tentait de s'évader, chatouillez-le avec vos baïonnettes.

Ce disant, il entra dans la ferme avec les autres soldats; deux minutes s'étaient à peine écoulées, que des cris de femmes se firent entendre. L'Espagnol fronça le sourcil et grince des dents. Il porta ses regards sur la maison, puis sur les armes des deux Italiens, de l'air d'un homme qui médite quelque coup de désespoir. En ce moment, deux femmes jeunes et belles s'élançaient hors de l'habitation, le visage empreint de terreur, et poursuivies de près par deux soldats. Leur premier mouvement fut de courir se mettre sous la protection de l'Espagnol; mais, remarquant qu'il était gardé, elles parurent hésiter.

— Au bois! au bois! s'écria Esteban. Ne vous inquiétez pas de moi.

mêmes, pourront tirer de la culture du mûrier et de l'élève des vers à soie, pour leur intérêt particulier; mais je vous invite à leur rappeler, d'une manière pressante, en cette occasion comme en toute autre, qu'ils se doivent avant tout à l'instruction primaire, telle qu'elle est définie par la loi, et à la bonne administration de l'école; que, dans tous les cas, ils ne sauraient trop éviter le reproche ou le soupçon d'abuser, dans un intérêt personnel, de l'autorité que leur position leur donne sur les enfants qui leur sont confiés; que la spéculation dont ils espéreraient tirer profit, mal déguisée sous le nom de récompense scolaire, ne ferait illusion à personne sur les véritables motifs de cette prétendue faveur; que rien ne peut nuire davantage à la considération du maître et à la bonne direction de l'enseignement; qu'enfin, les comités chargés d'exercer leur utile surveillance sur les écoles de leur ressort, ne manqueraient pas de réprimer, comme ils le doivent, les abus de ce genre qui leur seraient signalés.

Le Recteur de l'Académie, signé P. LORAIN.

FERMETURE DES CANAUX.

LE PRÉFET de la Loire,

Vu la lettre de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des travaux publics, du 31 mai dernier, qui prescrit de fixer les époques et la durée du chômage des canaux du Centre en 1845, conformément au tableau approuvé par M. le Ministre des travaux publics;

Vu la circulaire de M. le Sous-Secrétaire d'Etat du 15 août 1840;

ARRÊTE :

ART. 1.^{er} Les époques de fermeture et de réouverture des Canaux du Centre, en 1845, sont fixées comme il suit :

1.^o Fermeture pour la Descente.

CANAUX

Du Centre, versant de la Saône, le 10 juillet.

Idem, versant de la Loire, le 5 juillet.

De Roanne à Digoin, le 20 juillet.

Latéral à la Loire, de Digoin au Guétin, le 25 juillet.

Idem de Guétin à Briare, le 31 juillet.

De Briare, à Briare, le 26 juillet.

De Loing à Buges, le 1.^{er} août.

Du Berry, de Montluçon à St.-Amand, le 25 juin.

Idem, de St.-Amand à Marseille-lès-Aubigny et à Mehun-sur-Yèvre, le 10 juillet.

Idem, de Mehun-sur-Yèvre à St.-Aignan, le 1.^{er} août.

Du Nivernais, de Décize à Coulanges, le 1.^{er} août.

— Oui, qu'elles courent au bois, dit Pisanni, elles pourront revenir dans une heure, nous serons partis, et elles vous trouveront tout prêt à être enterré.

Et, s'avancant vers Lanz, il lui appuya sur la poitrine le canon de son fusil. Le paysan ne s'émut nullement de cette menace.

— Fuyez! fuyez! cria-t-il aux femmes.

Mais l'hésitation de ces dernières leur avait été fatale; elles étaient de nouveau au pouvoir des soldats.

— Venez, dit Pisanni; nous avons besoin des femmes pour qu'elles nous aident à visiter la maison. Laissez-les tranquilles pour le moment.

Les Italiens pénétrèrent de nouveau dans la ferme, entraînant avec eux les femmes qu'ils forcèrent à leur ouvrir toutes les portes. Pas un réduit n'échappa à leur perquisition. Ils firent résonner les murs à coup de crosse, dans l'espoir d'y découvrir quelque retraite cachée, les meubles furent déplacés; les tas de blé du grenier retournés en tous sens; mais tout fut vain; on ne put découvrir aucune trace du déserteur. En traversant la cuisine, à la suite de ces recherches infructueuses, Pisanni aperçut un paquet de petites chandelles de résine, telles qu'en emploient les Espagnols de la basse classe; les ayant détachées du clou auquel elles étaient suspendues, il ressortit de la maison et s'approcha de son prisonnier.

(La suite au prochain numéro.)

de terre s'élevait en arcade au-dessus de la porte que flanquaient des grenadiers et des orangers embaumant l'air de leurs senteurs. A droite du corps de logis, verdoyait un jardin, et de l'autre côté était une cour de service où l'on entendait mugir des vaches et bêler des moutons. L'apparition soudaine des soldats à une centaine de mètres de la ferme parut mettre en grande confusion ses habitants. Un homme assis sur un banc grossier, à peu de distance de la maison, se leva vivement et se hâta de gagner la porte qu'il franchit; mais il reparut presque aussitôt, et retourna à pas lents vers son siège, en affectant une profonde nonchalance. Deux têtes de femmes se montrèrent aux fenêtres pour se retirer sur-le-champ, et trois enfants à demi rôtis par le soleil, qui jouaient devant la porte de la cour, coururent se réfugier derrière le banc où était assis leur père, et jetèrent sur les soldats des regards où la frayeur se mêlait à la curiosité. Ces signes d'alarme n'échappèrent pas à la vieille expérience du sergent Pisanni. Sur un mot de lui, le caporal et deux hommes coururent se poster sur le derrière de la maison; deux autres soldats s'établirent en sentinelles devant la porte de la cour; un autre prit position sous la fenêtre qui donnait sur le jardin, et le reste du détachement demeura sous les armes, en avant de l'habitation. Pisanni s'approcha du paysan assis sur le banc, et dit d'une voix sévère :

— Vous êtes Esteban Lanz?

2.° Fermeture pour la Remonte.

CANAUX

Du Centre, versant de la Saône, le 10 juillet.
 Idem, versant de la Loire, le 20 juillet.
 De Roanne à Digoin, le 31 juillet.
 Latéral à la Loire, du Guétin à Digoin, le 25 juillet.
 Idem, de Briare au Guétin, le 20 juillet.
 De Briare, à Montargis, le 6 juillet.
 De Loing à Saint-Mamers, le 1.°r juillet.
 Du Berry, de St.-Amand à Montluçon, le 25 juin.
 Idem, de Marseille-lès-Aubigny et de Mehun-sur-Yèvre à Saint-Amand, le 10 juillet.
 Idem, de Saint-Aignan à Mehun-sur-Yèvre, le 1.°r août.
 Du Nivernais, de Coulanges à Décize, le 1.°r août.
 Idem, d'Auxerre à Coulanges, le 10 août.

3.° Réouverture pour la Remonte et la Descente.

CANAUX

Du Centre, le 25 octobre.
 De Roanne à Digoin, le 10 septembre.
 Latéral à la Loire, le 14 septembre.
 De Briare, le 26 septembre.
 De Loing, le 1.°r octobre.
 Du Berry, le 10 novembre.
 Du Nivernais, de Decize à Coulanges, 15 octobre.
 Idem, de Coulanges à Auxerre, le 20 septembre.

ART. 2. Les propriétaires des bateaux et les commerçants sont prévenus que les bateaux pourront circuler à leurs risques et périls, au-delà des époques fixées pour la fermeture, partout où les circonstances permettront de tenir les biefs à une hauteur d'eau suffisante.

ART. 3. Le présent sera imprimé et publié, dans le département, partout où besoin sera.

Fait à Montbrison, hôtel de la préfecture, le 8 juin 1845.

Pour le préfet en tournée :

Le Conseiller de Préfecture délégué,
 BERGER-FILLON.

— Le 5 juillet, à la préfecture de la Loire, à Montbrison, adjudication de travaux à exécuter pour l'amélioration de la navigation de la Loire, d'après des devis dont le total est de 32,000 fr.

— Le 1.°r juillet, à la préfecture du Puy-de-Dôme, à Clermont, adjudication d'un pont sur la Dordogne, au Mont-Dore, moyennant une concession de péage et une subvention de 35,000 fr.

Le 21 du courant, on a trouvé, sur le territoire de la commune de Diou, canton de Dompierre (Allier), à l'embouchure de la Bresbre dans la Loire, le cadavre d'un jeune homme que l'on présume avoir péri il y a environ 40 jours, et avoir été entraîné par la Loire, lors de ses dernières crues.

Cet individu qui, selon toutes probabilités, est un de ceux dont les cadavres ont été aperçus, il y a quelques jours, sous le pont de Roanne, est de la taille d'un mètre 65 centimètres, a les cheveux noirs, plats et assez épais, le visage rond, la figure imberbe, le front très-découvert, le nez épaté, la bouche large, les lèvres épaisses et proéminantes, les dents blanches et le cou très-court. Il paraît âgé d'environ 20 ans.

On a retrouvé sur son cadavre un gilet de laine bleue, court, à petits revers, à petites raies rougeâtres, allant de haut en bas, doublé de toile grise, et garni de boutons de métal vernissés et ciselés.

Il portait un pantalon de coton gris-bleu, fermé par des boutons noirs en os, soutenu par des bretelles couleur rose.

Il avait la taille serrée par une bande de surfaix de sangle assez large, dont les extrémités sont garnies de cuir attaché à des boucles de fer.

Sa chemise est de toile de fil, neuve, un peu rousse.

Dans la poche de son pantalon, se trouvait un couteau à ressort, à manche en corne commune.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur cet individu, sont priées de les adresser au parquet du tribunal de Roanne.

NOUVELLES DIVERSES.

ALGÉRIE. — Le maréchal duc d'Isly, gouverneur-général, et M. le duc de Montpensier, sont arrivés à Alger le 12 juin. Le maréchal paraissait souffrir encore des suites d'une attaque de fièvre qui le surprit dans les huit derniers jours de l'expédition qu'il vient de commander. Nous annonçons avec satisfaction que notre gouverneur est en ce moment tout-à-fait rétabli. — D'après les dernières nouvelles reçues du sud, Abd-el-Kader vient d'être forcé de retourner dans l'ouest, soit par suite de la résistance qu'il aura éprouvée de la part des tribus du Sahara algérien, soit à cause des manifestations qui se seraient déclarées dans le Maroc contre sa déira.

— La France algérienne ajoute :

» Le désarmement ordonné par le maréchal s'opère partout où a éclaté la dernière insurrection, avec régularité et promptitude. Le gouverneur-général a rapporté à Orléansville environ 1,700 fusils provenant de la contribution dont il a frappé les tribus de l'Ouarensenis et de la rive gauche de l'Oued-el-Argem. Les généraux de Bourjolly et Reveu sont restés dans le pays avec leurs colonnes, pour continuer le désarmement.

» Le colonel de Saint-Arnaud a, dans le cercle de Ténès, fait rentrer déjà 800 fusils prélevés sur les tribus qui ont pris part à l'attaque du poste de travailleurs des gorges. Cet impôt tout nouveau et dont le prélèvement paraissait si douteux, a déjà fait rentrer dans nos magasins d'armes près de trois mille fusils arabes en état de faire feu. 5 ou 600 fusils présentés par les tribus ayant été reconnus comme hors de service, ont été brisés en présence des Arabes. Il ne sont pas compris dans le chiffre donné plus haut.

» Une contribution de cinq mille piastres a été imposée à la tribu des Béné-Hidja. Les trois sixièmes de cette somme ont été aussitôt versés à Ténès entre les mains de M. le colonel de Saint-Arnaud. Tout porte à croire que la totalité sera payée sous très-peu de jours. Les chefs arabes secondent avec une louable activité l'autorité française dans le cercle de Ténès : ils ont fourni les noms de tous les individus qui se sont mêlés aux événements d'avril dernier.

» L'agha Ghobrini, en apprenant qu'une fermentation s'était manifestée chez les Téchta, a quitté Cherchell et rassemblé, de son propre mouvement, trois cents fantassins kabyles pour aller rétablir l'ordre troublé par les sordes menées d'Abd-el-Kader et de Berkani.

— Le journal l'Algérie publie les nouvelles suivantes d'Abd-el-Kader :

» L'agha Ahmar-Ben-Farhat, celui même qui servit de guide à M. le duc d'Aumale dans son expédition contre la smala de l'émir, fait connaître au maréchal Bugeaud, à la date du 8 juin, que Abd-el-Kader serait arrivé avec 900 chevaux dans le Djelbel-el-Amour ; qu'il y aurait été très bien reçu, et que les populations lui auraient fait leur soumission. Le général Lamoricière doute de la vérité de cette nouvelle ; cependant, dit-il, le bruit continue à se répandre dans les tribus limitrophes du Sahara de la province d'Oran, que l'émir s'en va loin dans l'est, et qu'il va se faire suivre par sa déira.

» Il serait possible, ajoute-t-il, qu'Abd-el-Kader, ayant appris les insurrections du Dahar, de l'Ouarensenis et du sud de Titteri, où plusieurs chefs agissent encore en son nom, eût formé le projet d'aller lui-même relever son drapeau. Mais il serait aussi fort possible qu'il voudrait de ce côté nous faire croire prématurément à son départ, afin de nous endormir pour nous surprendre plus aisément par un de ces coups hardis auxquels il nous a habitués.

» Depuis quelques jours, Cabrera avait disparu de Lyon sans qu'on sût ce qu'il était devenu. Des lettres de Barcelone du 11, annoncent que le fameux chef carliste a été arrêté près de Narbonne par les autorités françaises. Il était sur un bateau pêcheur avec un aide-de-camp et se dirigeait vers l'Espagne.

— Nouveaux désastres dans le Gers. — La fatalité poursuit ce département. La ville de l'Île-Jourdain a vu fondre sur elle un désastre semblable à celui qui a désolé Auch dans la nuit du 2 juin. Voici ce que publie à ce sujet l'Opinion d'Auch.

« Le 15, à deux heures de la nuit, des cris de

détresse se firent entendre simultanément dans les faubourgs du Petit-Versailles et de Casteinpalle. Quelques généreux citoyens, la brigade de gendarmerie en tête, se mirent en devoir d'accourir, malgré l'obscurité de la nuit, la pluie qui tombait à torrents, et l'eau qui envahissait les rues et interceptait les communications. Il était temps cependant ; plusieurs maisons étaient écroulées déjà ; d'autres menaçaient ruine. Des malheureux étaient sans asile ; d'autres voyaient, en poussant des cris déchirants, que les eaux envahissaient leurs maisons et s'élevaient de manière à rendre leur fuite impossible. Cinquante-deux maisons ont été submergées ; quatorze se sont écroulées ; les autres menacent ruine. Trente-six familles sont aujourd'hui sans asile ; elles ont perdu une partie de leur mobilier qui est toute leur fortune.

— Avis aux voyageurs distraits. — A la suite d'un vol commis à Lyon, dans l'hôtel du sieur Pramonon, maître de l'hôtel de Notre-Dame-de-Pitié, ce dernier a été assigné devant le tribunal par le voyageur lésé. Les questions suivantes ont été résolues affirmativement par le tribunal : 1.° L'aubergiste n'est pas responsable d'un vol commis chez lui, au préjudice d'un voyageur, lorsqu'il y a eu imprudence de la part de ce dernier ; 2.° Il y a imprudence de la part du voyageur, spécialement lorsqu'il laisse en dehors la clef de sa chambre ; 3.° le voyageur qui apporte à l'hôtel des objets précieux doit en faire sa déclaration à l'aubergiste ; faute de quoi il ne peut exercer un recours en garantie.

— PRITCHARD ET POMARÉ. — Une coïncidence étrange et curieuse est signalée par le Courrier de la Drôme. Un amateur fouillait il y a peu de jours dans les archives de la municipalité de Romans, et il ne fut pas médiocrement surpris quand il lut, réunis dans un acte, ces deux noms désormais célèbres : Pritchard-Pomaré. Voici le texte de cet acte, tel que le rapporte le Courrier de la Drôme :

« Le 17 ventôse an IV de la république, devant nous, officier de l'état civil, membre de l'administration municipale du canton de Romans, département de la Drôme, s'est présentée la citoyenne Anne Bertrand, épouse de Joseph Villard, embaumeur, habitant à Romans, laquelle nous a déclaré que Elisabeth Villard, sa fille légitime et dudit Villard, enceinte du fait et œuvre du nommé Jean PRITCHARD, lieutenant de vaisseau, Anglais, prisonnier de guerre, détenu à Romans, suivant sa déclaration faite devant Didier, notaire audit Romans, du 13 pluviôse dernier, est accouchée hier, à une heure du matin, d'un enfant du sexe féminin, auquel on a donné les prénoms d'Elisabeth-Marguerite. Elle nous l'a présentée assistée du citoyen Henri Thivole, porteur de contraintes, et de citoyenne Marguerite POMARÉ, veuve Burais, tous deux plus que majeurs et habitants dans cette commune.

» Nous avons signé avec ledit Thivole, non les autres pour ne le savoir, de ce enquis et requis.

» Signé, J. Taverdon, officier de l'état civil, — Thivole cadet.

— On dit qu'une société se forme en ce moment pour construire un immense magasin de nouveautés dans toute la longueur de la rue Rougemont, c'est-à-dire sur une étendue de 358 mètres environ, avec entrée sur le boulevard. Cet établissement serait le plus considérable de la capitale.

— Il y a du guano partout. — Tandis que l'on se préoccupait si vivement du guano en France et en Angleterre, on n'en parlait pas moins en Amérique. Voici ce qu'en dit le Courrier des Etats-Unis : « Le guano devient à la mode aux Etats-Unis comme en Europe. Les colonnes de presque tous nos confrères sont remplies d'attestations sur les merveilleux effets qu'en retire l'agriculture. Non seulement les fruits et légumes des terres qui en ont été engraisées, sont plus beaux que les autres, mais le guano est, dit-on, un puissant destructeur des vers et insectes de tout espèce dont est affligé le règne végétal. Le guano se trouve dans les Iles-Rocheuses, situées sur les côtes du Pérou et de la Bolivie. Les îles de Chiucha et de Pacquia sont les dépôts principaux de cette substance animale, formée par l'accumulation des excréments des innombrables multitudes d'oiseaux de mer qui fréquentent ces parages. Les lits de guano, dont sont converties ces îles, varient de 8 à 10 pouces d'épaisseur, et, en quelques endroits, ils ont jusqu'à 200 pieds d'épaisseur. C'est la sécheresse du climat qui a permis au guano de s'accumuler ainsi sur ces rochers. Le guano blanc est regardé comme le meilleur, étant le plus pur et le plus sec. C'est un composé de phosphate de chaux, durate d'ammoniaque et d'autres sels. Ce qui fait une des qualités principales de cet engrais, c'est qu'il est presque insoluble dans l'eau. Plus il pleut dans un pays, plus les engrais tendent à se dissoudre et plus il faut les renouveler. Le guano a donc une valeur incontestable pour l'agriculture ; mais notre correspondant fait observer, avec raison, que l'on a partout des mines de guano à sa portée.

Commencez, dit-il, par conserver les résidus de toute nature qui environnent les maisons d'habitation, utilisez les mares, les tourbes, les feuillages, les blanes d'humus, les nitrates de vos écuries, brûlez de la terre avec le menu bois, faites de l'eau corrompue au moyen de quelques végétaux verts et d'un peu de chaux vive, forcez les sels alcalins et ammoniacaux à se former sous vos yeux, à se combiner avec vos terres, et vous aurez du guano, sans être obligés d'aller chercher au Pérou. — Londres, tu vas charger les navires de guano, et tu jette dans la Tamise le guano de tes 1 500 000 habitants ! »

Déni-erreur et réparation. — Qui nous répond que les protections d'une jeune fille injustement emprisonnée eussent suffi pour la sauver d'une condamnation, si la véritable coupable n'avait été providentiellement découverte. Le Droit raconte ainsi cet épisode; puisse-il rendre les maîtres circonspects et les magistrats moins expéditifs : « Marie Debas arriva à Paris l'année dernière pour se placer; elle était venue sur les conseils de son beau-frère et de sa sœur. Le 15 décembre dernier, elle entra comme domestique chez M. Laneuville, ancien intendant des armées. C'était une bonne maison, une excellente condition, et la pauvre Marie était loin de soupçonner la catastrophe qui la menaçait. Au bout de peu de jours, M.^{me} Laneuville s'aperçut de la disparition de divers objets, d'une montre et de deux pièces d'argenterie. Elle consulte son mari; on croit à un vol domestique. Il y avait dans la maison un ancien serviteur et Marie entrée depuis huit jours; c'est sur celle-ci que se portent les soupçons. On fait venir Marie, qui proteste de son innocence et supplie qu'on ne la livre pas à la justice. On cherche dans ses effets, on ne trouve rien; cependant ses maîtres persistent; le commissaire de police arrive; une plainte est formulée, et Marie Debas est arrêtée. »

« Les choses en étaient là; cette malheureuse fille était en prison; une instruction était poursuivie contre elle, lorsqu'une lettre parvint à M.^{me} Laneuville.

Cette lettre, écrite le 9 janvier, était de M.^{me} de Beaumont. M.^{me} de Beaumont avait fait placer dans la maison Laneuville la cuisinière qui avait précédé Marie Debas. Or, M.^{me} de Beaumont écrivait qu'elle était désolée, qu'elle venait de découvrir que cette fille, entrée autrefois sur sa recommandation, était voleuse; qu'elle venait d'être arrêtée en flagrant délit de vol, qu'elle avait cherché à s'empoisonner, et qu'en fin on avait retrouvé dans sa malle les objets dont le vol était imputé à Marie Debas. Alors M. Laneuville écrivit, et après avoir passé dix-huit jours en prison et dans des angoisses mortelles, la pauvre Marie Debas fut rendue à la liberté.

« C'est à la suite de ces faits que Marie Debas a intenté une action en dommages-intérêts contre les époux Laneuville; ces derniers ont été condamnés à payer à la fille Debas 300 francs à titre de dommages-intérêts. — Le tribunal a, de plus, ordonné l'affiche du jugement à cinquante exemplaires. »

Jugement porté sur la chair humaine. — Un indigène de l'île de Célèbes, offert en cadeau à un Européen pour qu'il en fit son esclave, parle ainsi, avec tout le sentiment de l'expérience, de la chair humaine comme nourriture : « Elle a meilleur goût que la chair de cerf, de chien, de vache et de cheval. On ne mange pas les parties charnues de la tête, la cervelle et les entrailles. Les morceaux les plus délicats, et que les chefs se réservent toujours, sont l'intérieur de la main jusqu'aux ongles. Vient ensuite la chair de la poitrine et des mollets; celle des bras et des jambes a moins de goût. Enfin, la chair du ventre et du dos ne se mange que par le bas peuple et les esclaves.

Impression de voyage. — Celle-ci est extraite de la correspondance d'un touriste du Sud. « ... La diligence d'Avon, qui va de Marseille à Toulon, était à peine parvenue à la Capelette, quand un voyageur placé dans le coupé entendit des cris lamentables s'échapper de l'intérieur. Emu de ces cris, dont le timbre accusait une voix féminine, le voyageur avertit le conducteur qui fit arrêter la voiture. Une douleur violente ou une grande terreur pouvait seule être cause de la clameur qui continuait à retentir dans le silence de la nuit. On s'empresse donc auprès de la personne qui se désolait si bruyamment, on l'interroge avec anxiété, et l'on apprend qu'elle ressent dans tout le corps des douleurs aiguës, comme en ferait éprouver la pointe acérée d'un canif. Une pareille réponse était loin d'éclaircir le mystère. On prie la jeune dame, atteinte d'un mal si bizarre, de se livrer à une exploration sur la cause de ses angoisses; quelques philanthropes empressés lui offrent même, avec une galanterie légèrement indiscrette, de se charger eux-mêmes de cette inquisition. La timide voyageuse refuse obstinément et continue à crier de plus belle. Mais quel n'est pas l'étonnement général, quand un gros monsieur, tapi dans un angle de la voiture, se met à son tour à pousser de douloureuses vociférations et à porter les mains à ses mollets, où il éprouve, dit-il, les atteintes d'un dard cruellement aiguë. Ce monsieur n'ayant

pas les mêmes motifs que sa jolie voisine pour interdire une perquisition sur la partie affectée, on soulève son pantalon et l'on découvre six énormes sangsues suspendues à son épiderme. D'où venaient ces incommodes compagnons de route? tout simplement d'un bocal assez mal bouché, qu'un voyageur distrahit portait à la campagne. — Il fallait pourtant mettre un terme aux douleurs de la malheureuse femme; elle fut, à cet effet, transportée dans une maison située sur le bord de la route, où elle put se livrer à la recherche des odieux petits animaux qui, au nombre de quinze ou vingt, avaient escaladé sa personne, et y avaient pris place à leur choix. L'aimable voyageuse, ne jugeant pas à propos de continuer sa route, fut ensuite ramenée à Marseille où on s'empressa de faire appeler un médecin. L'habile praticien lui a ordonné, pour prévenir les suites de sa terreur, une application de soixante sangsues. »

VARIÉTÉS.

DÉCOUVERTE EXTRAORDINAIRE.

Une découverte, qui est appelée à enfanter des prodiges, à changer entièrement la face de l'industrie, vient d'être faite, par hasard, il y a quelques mois : elle consiste dans le moyen de rendre le verre aussi malléable après le refroidissement que lorsqu'il est chauffé au rouge; et, comme ce procédé est des plus en opposition avec l'état actuel de la science, il pourra d'autant mieux être tenu secret que l'analyse chimique n'est d'aucun secours pour découvrir l'agent qui opère cette métamorphose.

Pline, Cassius et Isidore, rapportent qu'un architecte ayant trouvé le moyen de rendre le verre malléable, vint à Rome et s'empressa de le présenter à Tibère. Celui-ci, lui ayant demandé si quelqu'un connaissait son secret, sur sa réponse négative il lui fit couper la tête sur-le-champ, de crainte que, son secret étant divulgué, le verre, s'il était malléable, ne devint plus précieux que l'or.

Haedicquer dit qu'un savant présenta au cardinal de Richelieu une statue en verre malléable, et que, pour des raisons politiques qu'il eut pour les conséquences de ce secret, le cardinal condamna l'auteur à une prison perpétuelle.

Aujourd'hui, les choses ne sauraient se passer ainsi; d'ailleurs toutes les mesures sont prises pour que ce secret soit désormais impénétrable et qu'il reste en France, car à lui seul appartient le droit de changer la face du monde, et de réaliser un jour l'œuvre tentée par le blocus continental.

Ce nouveau métal qui, bientôt, sera plus précieux que l'or, et auquel l'inventeur a donné le nom de *Silicon*, est d'une belle couleur blanche; il est très-sonore et aussi brillant et transparent que le cristal. On peut également l'obtenir opaque et coloré. Il se combine avec plusieurs substances, et ces combinaisons offrent, dans certains cas, des nuances de la plus grande beauté. Sa pesanteur spécifique est de 2,85, celle de l'eau étant de 1. Il est inodore, très-ductile, très-malléable, et l'air ni les acides ne l'altèrent pas. On peut le souffler comme le verre, le couler ou l'étirer en longs fils d'une parfaite régularité. Il est très-dur, très-tenace, et possède les qualités de l'acier fondu au plus haut degré, sans qu'on soit obligé de le tremper par le procédé actuel qui, comme chacun sait, n'offre jamais rien de certain, tandis que par le nouveau mode on est toujours assuré d'obtenir un bon résultat. Chauffé au degré convenable, il se soude parfaitement sur lui-même, et se laisse facilement rouler ou plier par le marteau ou le laminoir.

On a déjà fabriqué avec le *Silicon* divers objets qui feront bientôt le sujet d'une exposition publique, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Etienne, tels que :

Carafes, bouteilles, gobelets de différentes couleurs, formes et dimensions;

Marmites, casseroles, poêles à frire, assiettes, couteaux et fourchettes;

Tuyaux d'un grand diamètre, ainsi que des canons de fusils et de pistolets, d'une beauté, d'une régularité et d'une résistance inconnues jusqu'ici;

Feuilles de 2 mètres de long sur 2 mètres de large, extrêmement minces et aussi transparentes que le verre en cristal;

Barres rondes, plates et carrées; de diverses dimensions;

Fils aussi fins que la soie, parfaitement unis, extraordinairement longs, et plus résistants que les meilleurs fils de fer;

Limes, faux, lames de sabres et de couteaux, dont le tranchant est bien supérieur aux lames orientales;

Scies, outils de menuisiers et d'agriculteurs, ainsi que plusieurs tonneaux, cuves et vases que l'on est dans l'habitude de confectionner en métal, en terre ou en bois.

On a aussi coulé plusieurs statues d'une netteté et d'une beauté remarquables, et dans lesquelles le retrait a été presque insensible. Une enclume de 250 kil. fait l'admiration des connaisseurs, tant par son

élasticité que par l'élégance de ses formes et le son harmonieux qu'elle produit.

Les matières premières qui entrent dans la composition du *Silicon* sont des plus abondantes dans la nature, elles sont sans emploi utile jusqu'ici, et partant de nulle valeur; aussi pourra-t-on livrer ce nouveau métal à 80 p. 100 meilleur marché que l'acier fondu, qui se vend, en ce moment, 200 fr. les 100 kil.

Tant d'avantages réunis portent l'inventeur à se livrer, au plus tôt, à la production en grand de cette nouvelle richesse nationale; mais pour le faire avec sécurité, il demande à être éclairé, avant tout, sur les questions suivantes :

En créant un établissement, sans solliciter de *privilège exclusif*, l'enquête de *commodo et incommodo* se bornera-t-elle, ainsi que le veut la loi, à indiquer simplement les inconvénients, les incommodes qui pourraient résulter de cette fabrication pour l'hygiène publique, les habitations ou les propriétés voisines ?

N'aurait-on rien à craindre des oppositions qui s'élèveraient de toutes parts et qui ne manqueraient pas de présenter cette nouvelle invention comme le tombeau dans lequel toutes les manufactures françaises seraient anéanties ?

L'administration pourrait-elle alors, sous *prétexte d'utilité publique*, refuser cette permission et interdire même la fabrication ou la vente, en France, de ce nouveau métal ?

En demandant un brevet d'invention, il faut faire connaître, dans ses plus petits détails; l'objet pour lequel on sollicite le monopole; la loi porte bien, il est vrai, que le brevet devra être accordé sans garantie sur *simple requête et sans examen préalable*; mais le gouvernement n'a-t-il pas le droit de condamner cette découverte pour des motifs autres que l'*incommode* ou l'*insalubrité* ?

Déjà des étrangers, sur la vue de quelques échantillons de ce nouveau métal, ont offert à l'inventeur des avantages incroyables, mais ce secret, désormais impénétrable, appartient à la France. (*Mercurie Ség.*)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE.

FAILLITE DE GEORGES PAVAILLER.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Roanne, de ce jour, GEORGES PAVAILLER, marchand-boulangier et cabaretier, demeurant à Saint-Cyr-de-Valorges, a été déclaré en faillite à compter provisoirement de ce jourd'hui, le dépôt de sa personne a été ordonné en la maison d'arrêt pour dettes.

M. AUGUSTE MERLE a été désigné pour juge-commissaire, et M. JEAN-BAPTISTE CORNUFAVEL, rentier, demeurant à Tarare, a été nommé syndic provisoire; lequel syndic a été autorisé à procéder immédiatement et sans apposition de scellés à l'inventaire de l'actif.

MM. les Créanciers sont convoqués à se réunir, le onze juillet prochain, huit heures du matin, au Greffe du Tribunal de Commerce de Roanne, pour donner à M. le Juge-Commissaire leur avis sur la nomination d'un nouveau syndic et la composition de l'état des créanciers présumés.

Roanne, le vingt-sept juin mil huit cent quarante-cinq.

VALLAS, commis-greffier.

A VENDRE DE SUITE, POUR CAUSE DE DÉPART.

Un JOLI CAFÉ, entièrement réparé à neuf, ayant une belle clientèle et d'une exploitation facile.

S'adresser au Bureau du Journal.

A LOUER DE SUITE OU

A LA TOUSSAINT PROCHAINE.

Un APPARTEMENT COMPLET au premier étage, sur le Quai de l'Île.

S'adresser à M. ALEXANDRE BRISSAC.

Le Gérant, A. FARINE.

ROANNE. — IMPRIMERIE DE A. FARINE, AU PHÉNIX.